

Conférence générale

GC(52)/INF/7

12 septembre 2008

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Cinquante-deuxième session ordinaire

Renseignements préliminaires à l'intention des délégations

A. Ouverture de la cinquante-deuxième session ordinaire

1. La cinquante-deuxième session ordinaire de la Conférence générale¹ s'ouvrira le **lundi 29 septembre 2008 à 10 heures**. Elle se tiendra à l'Austria Center Vienna (ACV), place Bruno Kreisky, 1220 Vienne, près du Centre international de Vienne (CIV).

2. À moins que la Conférence générale n'en décide autrement, après la séance d'ouverture, les séances du matin commenceront à 10 heures et celles de l'après-midi à 15 heures. Les délégués sont priés d'être à leur place à ces heures-là, afin que les séances puissent commencer ponctuellement. Si des séances du soir s'avèrent nécessaires, leurs horaires seront annoncés pendant la session.

3. La fête de l'Aïd al-Fitr, jour férié officiel de l'AIEA, étant cette année fixée au **jeudi 2 octobre 2008**, les délibérations de la Conférence générale seront suspendues toute la journée pour reprendre le lendemain, **vendredi 3 octobre 2008**, et se poursuivre si nécessaire le **samedi 4 octobre 2008**, si la Conférence générale en décide ainsi à sa cinquante-deuxième session ordinaire, conformément à l'article 8 de son Règlement intérieur (GC(XXXI)/INF/245/Rev.1).

¹ L'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session ordinaire figure dans le document GC(52)/1.

B. Consultations précédant la session

4. Pendant le week-end précédant l'ouverture de la session de la Conférence générale (*samedi 27 et dimanche 28 septembre 2008*), des installations seront mises à disposition sur demande pour la tenue de réunions de groupes. Il est vivement recommandé aux États Membres d'utiliser ces installations en vue de parvenir à un accord sur les questions d'organisation (concernant par exemple la composition du Bureau) avant l'ouverture de la session, le *lundi 29 septembre*. Cela contribuera au bon déroulement des travaux de la Conférence générale. En conséquence, les États Membres devraient faire en sorte - le cas échéant - que leurs représentants arrivent à Vienne à temps pour participer aux réunions des groupes précédant la session et à la prise des décisions pertinentes. Il conviendra de réserver les salles de réunion suffisamment à l'avance par l'intermédiaire de la Section des services de conférence du Secrétariat.

C. Notification de la composition des délégations

5. Les gouvernements sont priés de faire connaître au Secrétariat longtemps à l'avance la composition de leur délégation en remplissant en ligne les pages d'inscription électronique à la Conférence générale de l'AIEA. L'adresse d'accès direct à ce site est <http://gc-registration.iaea.org> mais on peut aussi y accéder en passant par le site de l'Agence (<http://www.iaea.org>) et en cliquant sur le lien *IAEA General Conference*. Les inscriptions sur Internet sont possibles depuis le *lundi 14 juillet 2008*. Les noms d'utilisateur et les mots de passe nécessaires pour accéder au site web ont été communiqués aux ministères des affaires étrangères avec copie aux missions permanentes. En cas d'impossibilité d'accéder à Internet et donc de remplir le formulaire en ligne, il conviendra de se mettre en rapport avec le Service du protocole de l'AIEA pour demander des formulaires imprimés. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de la Conférence générale², chaque État Membre de l'Agence est représenté par un délégué qui peut être accompagné d'autant de suppléants, conseillers, conseillers techniques, experts et autres adjoints du même ordre qu'il le juge nécessaire.

6. Une liste préliminaire (GC(52)/INF/8 Unofficial Edition) des membres des délégations sera publiée le *dimanche 28 septembre 2008* ; ne pourront y figurer que les noms qui auront été communiqués au Secrétariat jusqu'au *mercredi 24 septembre*. Une liste actualisée (GC(52)/INF/8) des membres des délégations sera publiée le *mercredi 1^{er} octobre* ; elle contiendra les renseignements qui seront parvenus au Secrétariat jusqu'au *lundi 29 septembre*. La liste finalisée (GC(52)/INF/8/Rev.1) des membres des délégations sera publiée le *vendredi 3 octobre* ; elle contiendra les renseignements qui seront parvenus au Secrétariat jusqu'à 17 heures le *mercredi 1^{er} octobre*.

7. Si, pendant la session, les renseignements fournis au moment de l'inscription doivent être modifiés, les délégués sont priés d'en informer par écrit le Service du protocole à l'ACV, afin que la liste des membres des délégations puisse être mise à jour.

² GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

D. Pouvoirs des délégués

8. Les délégués (mais non les autres membres des délégations) doivent être munis de pouvoirs établis expressément pour la session, même s'ils sont déjà accrédités auprès de l'Agence, par exemple en qualité de représentant permanent. Les pouvoirs doivent être présentés en temps voulu ; cela permet d'éviter des difficultés, en particulier pour le Bureau. En vertu de l'article 27 du Règlement intérieur, les pouvoirs devront parvenir au Directeur général si possible au moins sept jours avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire le **lundi 22 septembre 2008** au plus tard, et émaner soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères de l'État Membre concerné. Si les pouvoirs n'ont pas été communiqués jusqu'au **vendredi 26 septembre**, les délégations devront les déposer directement au bureau des pouvoirs des délégués à l'ACV, soit le **dimanche 28 septembre entre 14 h 30 et 18 h 30**, soit le **lundi 29 septembre entre 10 heures et 13 heures**.

E. Inscription pour la remise de cartes d'identification

9. Chaque participant aura besoin d'une carte d'identification avec photographie pour pouvoir avoir accès à l'ACV pendant la session de la Conférence générale. Le Bureau d'inscription délivrera ces cartes aux participants désignés qui ne sont pas déjà détenteurs d'une carte CIV valide. Les cartes délivrées pour la Conférence générale permettent également d'accéder au CIV.

10. Les participants pourront s'inscrire le **vendredi 26 septembre 2008 entre 9 heures et 17 h 30** au Bureau d'inscription de l'Agence à la porte 1 du CIV, et le **dimanche 28 septembre entre 14 h 30 et 18 h 30** à l'ACV. Les inscriptions se poursuivront au Bureau d'inscription de l'ACV pendant toute la semaine de la session de la Conférence générale.

11. Les participants qui assisteront également à la réunion du Conseil des gouverneurs commençant le **lundi 22 septembre 2008** pourront s'inscrire simultanément pour les réunions du Conseil et pour la session ordinaire de la Conférence générale à la porte 1 du CIV les **lundi 22 et mardi 23 septembre entre 8 h 30 et 10 h 30**, à condition d'en informer le Secrétariat avant le jeudi 18 septembre 2008.

F. Documents

12. Il est rappelé aux délégués que les documents de la Conférence générale sont disponibles sous forme électronique à l'adresse <http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC52/Documents/index.html>). Ils sont invités à profiter au maximum de ce service pour permettre de réduire les coûts d'impression et de distribution des documents de l'Agence. Chaque délégation est instamment priée de se rendre au Service des documents (salle FM152) au CIV, au plus tard le **vendredi 26 septembre 2008**, pour indiquer, sur l'imprimé prévu à cet effet, les documents publiés durant la session dont elle pourra avoir besoin. Si cela n'est pas possible, elle devra s'adresser au Service des documents de l'ACV, 2^e étage, Foyer A, soit le **dimanche 28 septembre entre 14 h 30 et 18 h 30**, soit le **lundi 29 septembre entre 10 heures et 13 heures**.

13. Avant l'ouverture de la session, un jeu complet des documents de la Conférence générale déjà publiés sera mis à la disposition de chaque délégation sur demande. Tous les documents publiés pendant la session, y compris le Journal de la Conférence générale contenant le programme quotidien et d'autres avis seront également disponibles au Service des documents de l'ACV.

14. Les délégués qui désirent soumettre des projets de résolution ou d'autres documents à la Conférence générale pendant la session sont priés d'en remettre le texte le plus tôt possible au secrétaire de la Conférence générale ou au secrétaire de l'organe compétent. Cela facilitera beaucoup la conduite des débats, en particulier à la Commission plénière, qui doit habituellement étudier un grand nombre de projets de résolutions et faire des recommandations à leur sujet.

G. Discussion générale - liste des orateurs

15. Jusqu'à l'ouverture de la session de la Conférence générale, le *lundi 29 septembre 2008*, les demandes d'inscription sur la liste des orateurs pour la discussion générale devront être faites personnellement ou adressées par écrit au Secrétariat des organes directeurs (CIV, bureau A-2863). Comme le document GC(52)/INF/1, publié le 14 mai 2008, en a informé les États Membres, l'inscription sur la liste des orateurs a commencé le 9 juin 2008 ; un tirage au sort a eu lieu ce même jour à 11 heures afin de déterminer l'ordre des orateurs des États Membres dont les représentants avaient demandé, entre 10 et 11 heures, à être inscrits sur la liste³. Depuis, les noms des États Membres qui ont demandé à être inscrits sur la liste des orateurs sont ajoutés dans l'ordre où ces pays en ont fait la demande. Il convient toutefois de noter que l'on continuera à suivre la pratique consistant à accorder la priorité aux ministres participant à la discussion générale.

16. Les délégués qui ne se sont pas fait inscrire sur la liste des orateurs avant l'ouverture de la session et qui souhaitent néanmoins prendre la parole au cours de la discussion générale sont priés de se mettre en rapport avec la personne chargée d'établir la liste, à son bureau dans la salle de conférence A (où se dérouleront les séances plénières). Les délégués qui souhaitent intervenir sur d'autres points en séance plénière sont également priés de s'inscrire auprès de cette personne.

H. Déclarations dans le cadre de la discussion générale

17. Afin d'utiliser au mieux le temps imparti pour la discussion générale et conformément aux recommandations concernant la « Rationalisation des travaux de la Conférence générale », que celle-ci a approuvées en 1998 par sa décision GC(42)/DEC/13, les délégués sont invités à limiter la durée de leur intervention à 15 minutes, en s'en tenant aux questions essentielles qu'ils souhaitent aborder.

18. La discussion générale s'étend habituellement sur quatre jours de la session de la Conférence générale. Afin d'utiliser au mieux le temps disponible pendant la session, les États Membres pourraient envisager de faire des déclarations de groupe – pratique adoptée dans d'autres organismes du système des Nations Unies.

³ Cette procédure a été approuvée par la Conférence générale en 1989.

19. Pour faciliter l'interprétation et la distribution publique des déclarations à faire pendant la discussion générale, celles-ci devraient être communiquées à l'avance au fonctionnaire des conférences et présentées en double interligne si possible.

20. Toute déclaration d'un État Membre reçue par le fonctionnaire des conférences sera postée telle quelle sur le site de l'AIEA www.iaea.org à moins que sa distribution ne soit limitée par cet État Membre. Dans ce cas, cela devrait être clairement indiqué sur la déclaration. Des exemplaires du texte intégral (dans la langue d'origine tel qu'il a été fourni au fonctionnaire des conférences dans la salle A) seront aussi disponibles en version imprimée au Service des documents de l'ACV au 2^e étage, foyer A. Il convient de noter que seules les déclarations faites oralement seront reprises dans les comptes rendus officiels.

I. Langues de travail et interprétation

21. Les langues de travail de la Conférence générale sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe ; les déclarations faites dans l'une de ces langues pendant les séances officielles de la Conférence générale feront l'objet d'une interprétation simultanée dans les autres langues. Si des délégués souhaitent prendre la parole dans une langue autre que les langues de travail, ils doivent, conformément à l'article 87 du Règlement intérieur, prendre eux-mêmes les dispositions voulues pour assurer l'interprétation dans l'une des langues de travail. Il est demandé aux délégués de remettre à l'avance au Secrétariat le texte de leur intervention dans cette langue de travail.

J. Promesses de contributions au Fonds de coopération technique (FCT) pour 2009, contributions au budget ordinaire et autres questions liées aux contributions

22. Conformément à la recommandation du Conseil des gouverneurs du 1^{er} août 2008 demandant que la Conférence générale approuve un objectif de 85 millions de dollars pour les contributions des États Membres au FCT pour 2009, une lettre circulaire indiquant les parts de l'objectif des États Membres (calculées d'après les quotes-parts de base applicables pour 2009) a été envoyée aux États Membres. On espère que cette information facilitera la pratique habituelle selon laquelle les États Membres annoncent leurs contributions avant ou pendant la session ordinaire de la Conférence générale.

23. Les États Membres n'ignorent pas que la procédure d'annonce de contributions facilite grandement la planification et l'organisation efficaces du cycle et des activités de coopération technique (CT) pour l'année suivante. Pendant la session ordinaire de la Conférence générale, le Secrétariat distribuera un document informant les délégués des montants des contributions que des Membres auront promises⁴. Comme ce document sera mis à jour quotidiennement pendant toute la durée de la Conférence générale, le Secrétariat saurait gré aux États Membres d'en faciliter l'établissement dans les délais voulus en indiquant, dès qu'ils le pourront, les montants de leurs promesses de contributions. Pendant la session, les promesses de contributions pourront être communiquées à l'administrateur

⁴ L'an dernier, le document correspondant a été distribué sous la cote GC(51)/28.

responsable, qui aura un bureau dans la salle de conférence A (ACV) et fera établir les mises à jour de ce document.

24. L'administrateur responsable et son équipe seront également disponibles dans la salle A-350 (poste 2112) au deuxième étage de l'ACV pour examiner les questions liées aux contributions au budget ordinaire et à toutes les autres contributions, et pour répondre à toutes questions que les États Membres pourraient avoir au sujet des arriérés, des plans de versement et du droit de vote.

K. Forum scientifique organisé en marge de la session de la Conférence générale

25. Le Forum scientifique, qui a été institué en 1998, a pour objectif d'encourager les discussions sur des questions scientifiques et techniques en rapport avec les activités de l'Agence et présentant un intérêt pour les États Membres. Cette année, il aura pour thème *Le rôle futur de l'AIEA*. Le programme proposé pour les discussions, qui se dérouleront les **30 septembre et 1^{er} octobre 2008**, est présenté ci-après (le programme provisoire complet figure à l'annexe 1 du présent document).

Mardi 30 septembre 2008

10 heures	Ouverture
10 h 30	Séance 1 : <i>Énergie nucléaire : le rôle de l'AIEA dans la satisfaction des besoins énergétiques</i> (Pause déjeuner à 13 heures)
15 heures	Séance 2 : <i>Le rôle de l'AIEA dans la satisfaction des besoins de développement</i>

Mercredi 1^{er} octobre 2008

10 heures	Séance 3 : <i>Sûreté et sécurité nucléaires : la promesse d'un avenir nucléaire</i> (Pause déjeuner à 13 heures)
15 heures	Séance 4 : <i>Garanties et activités de vérification de l'AIEA : une contribution à la non-prolifération nucléaire</i>

26. Les quatre séances du Forum scientifique comporteront des déclarations liminaires et des exposés présentés par des experts de premier plan dans leurs domaines respectifs, et seront suivies de questions et de discussions. Elles se dérouleront toutes dans la salle de conférence C (ACV, 2^e étage). Un service d'interprétation sera assuré lors des exposés et des discussions en groupe.

27. Le Forum scientifique est ouvert au public. Les inscriptions doivent se faire exclusivement en ligne à l'adresse : <http://www-pub.iaea.org/MTCD/Meetings/meetingonlinereg.asp>.

28. Le Secrétariat invite les États Membres à favoriser la participation de leurs experts et d'autres parties intéressées s'occupant des questions examinées par le Forum scientifique de cette année.

L. Réunion de hauts responsables de la réglementation

29. La réunion des hauts responsables de la réglementation chargés de l'élaboration des politiques en matière de sûreté nucléaire, de sûreté radiologique, de sûreté du transport et de sûreté des déchets radioactifs aura lieu le **vendredi 3 octobre à partir de 9 heures**. Le programme provisoire de cette réunion figure à l'annexe 2 au présent document.

30. Cette réunion se tiendra dans la salle du Conseil de l'AIEA, au 4^e étage du bâtiment C du CIV. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires (téléphone : 2600/22696).

31. Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.

M. Réunions concernant la coopération technique

32. Il est prévu d'organiser des réunions de représentants des États parties aux accords de coopération AFRA, ARCAL et RCA. Les représentants des États Membres de la région Europe tiendront des réunions de groupe séparées, de même que ceux des États Membres parties à l'ARASIA. Le Forum quadripartite (AFRA/ARASIA/ARCAL/RCA) se réunira aussi.

33. Les dates et lieux de ces réunions sont les suivants :

RCA : Vendredi 26 septembre, de 9 heures à 15 heures
Salle de conférence V, 7^e étage du bâtiment C du CIV

ARCAL : Jeudi 2 octobre, de 14 heures à 18 heures
ACV, salle C

AFRA : Mardi 30 septembre, de 10 heures à 13 heures
Salle de conférence I, 2^e étage du bâtiment C du CIV

Réunion de groupe ARASIA :

Mardi 30 septembre, de 9 h 30 à 12 heures
Salle de conférence V, 7^e étage du bâtiment C du CIV

Réunion de groupe Europe :

Mercredi 1^{er} octobre, de 14 h 30 à 17 h 30
Salle de conférence I, 2^e étage du bâtiment C du CIV

Réunion du Forum quadripartite :

Mercredi 1^{er} octobre, de 15 heures à 17 heures
Salle de conférence V, 7^e étage du bâtiment C du CIV

34. Des consultations avec les représentants de la plupart des États Membres participant à des activités de coopération technique avec l'Agence auront lieu avant la session de la Conférence générale. Dans le cas des délégations qui ne seront présentes à Vienne que pendant la Conférence générale, et pour l'examen de questions ou de problèmes particuliers, des entretiens seront organisés

durant la session de la Conférence générale. Le Département de la coopération technique préviendra alors à l'avance les délégations concernées. Toutefois, si aucun entretien n'a été prévu à l'avance, les représentants des États Membres qui souhaitent s'entretenir de projets de coopération technique sont priés de se mettre en rapport avec le Directeur régional de la CT pour leur région (M. A. Boussaha pour l'Afrique, M. M.P. Salema pour l'Asie et le Pacifique, M. O. Acuña (directeur par intérim) pour l'Europe et M. J.A. Casas-Zamora pour l'Amérique latine).

N. Autres manifestations organisées en marge de la session de la Conférence générale

N.1. Visite des Laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf

35. Les délégués (ou les personnes désignées par eux) pourront visiter les Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf le *mercredi 1^{er} octobre 2008*.

36. Situés à environ 35 km au sud-est de Vienne, ces laboratoires contribuent aux programmes de l'Agence en menant des activités expérimentales dans les domaines suivants : vérification nucléaire, applications des rayonnements et des isotopes dans l'alimentation et l'agriculture, technique de l'insecte stérile, instrumentation nucléaire, dosimétrie des rayonnements, utilisation des techniques nucléaires pour la surveillance des contaminants radioactifs et autres dans l'environnement. Ils servent aussi de centre de formation pour des scientifiques originaires de pays en développement et fournissent à des laboratoires et des établissements d'États Membres des services de contrôle de la qualité pour les mesures d'analyse et de radiométrie et pour les applications des rayonnements.

37. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire au Bureau d'information, au 1^{er} étage de l'ACV, le *mardi 30 septembre 2008* avant 12 heures. Pour des questions logistiques et de sécurité, l'Agence assurera elle-même le transport des visiteurs. Le nombre de places disponibles est limité à 58. Le point de rassemblement pour les délégués est la rotonde du CIV, au rez-de-chaussée du bâtiment C, à 8 h 50 le *1^{er} octobre 2008*.

N.2. Visite au Laboratoire d'hydrologie isotopique

38. Les délégués (ou les personnes désignées par eux) auront la possibilité de visiter le Laboratoire d'hydrologie isotopique de l'Agence, situé au CIV, le *mardi 30 septembre* et le *mercredi 1^{er} octobre 2008*. Ce laboratoire fournit des services d'analyse au programme sur les ressources en eau, une formation pour des scientifiques d'États Membres, ainsi que des services d'assurance de la qualité à d'autres laboratoires d'hydrologie isotopique dans le monde. Les visites se dérouleront de 14 à 16 heures aux dates susmentionnées. Le point de rassemblement est la rotonde du CIV, au rez-de-chaussée du bâtiment C, à 13 h 50. En raison de l'espace limité disponible, seuls au plus 20 visiteurs par jour pourront effectuer la visite. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire au Bureau d'information, au 1^{er} étage de l'ACV.

N.3. Lancement de l'Institut mondial de sécurité nucléaire

39. Une manifestation parrainée par la Nuclear Threat Initiative (NTI) en coopération avec le Bureau de la sécurité nucléaire (NSNS) de l'AIEA et destinée à annoncer le lancement de l'Institut mondial de sécurité nucléaire (WINS) aura lieu le *lundi 29 septembre de 14 heures à 15 heures* au rez-de-chaussée de l'ACV. Tous les délégués et les membres des services de presse sont invités.

40. Le WINS est un nouvel organisme international à but non lucratif qui sera basé à Vienne et qui visera à fournir une instance pour permettre aux spécialistes de la sécurité nucléaire d'échanger les meilleures pratiques pour permettre aux exploitants nucléaires d'améliorer la sécurité des matières nucléaires de manière efficiente et efficace en vue de promouvoir la sécurité nucléaire dans le monde.

N.4. Table ronde sur le thème : L'exposition médicale aux rayonnements ionisants : une priorité mondiale pour la radioprotection

41. Une réception et une table ronde parrainées par la mission permanente de la France (en sa qualité de Présidente de l'UE) en coopération avec la Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets (NSRW) de l'AIEA auront lieu dans la salle O au 1^{er} étage de l'ACV le **lundi 29 septembre de 13 heures à 14 h 30**. La table ronde, qui aura pour thème la radioprotection des patients, vise à mieux sensibiliser les partenaires à l'importance de l'élaboration d'une culture de déclaration et de la gestion des risques radiologiques dans le secteur médical.

42. L'utilisation des rayonnements à des fins médicales s'est traduite par un très grand nombre d'exams et de traitements par an et le niveau d'utilisation ne cesse d'augmenter dans le monde. Les énormes avantages de ces utilisations médicales doivent être mis en balance avec les dangers potentiels résultant de l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants. On a estimé que peut-être jusqu'à la moitié de tous les exams radiologiques ne sont pas correctement justifiés ou optimisés. Les procédures interventionnelles assistées par l'imagerie provoquent des lésions cutanées et la radiothérapie des accidents graves.

N.5. Réunion d'information sur « Les mises à jour de la Base de données internet sur la gestion des déchets (NEWMDB) »

43. Cette réunion d'information est destinée à présenter la dernière version du système en ligne visant à renforcer la capacité des États Membres d'accéder à l'information sur les pratiques de gestion des déchets radioactifs, et à faire rapport sur leurs inventaires. De nombreuses améliorations ont été apportées, y compris la fourniture d'un nouvel outil permettant aux représentants des États Membres de télécharger des rapports sur les inventaires des déchets radioactifs et du combustible utilisé directement conformes aux prescriptions relatives au contenu des rapports de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible utilisé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (document INFCIRC/603/Rev.1). L'objectif est que les États Membres envisagent d'utiliser la structure d'établissement de rapports de la NEWMDB comme base pour élaborer leurs rapports nationaux sur la gestion des déchets radioactifs, en particulier pour la Convention commune, ce qui permettra d'harmoniser la structure et le contenu de ces rapports et de présenter les données importantes de manière plus homogène. Cette réunion d'information aura lieu les **lundi 29 septembre et mercredi 1^{er} octobre à 10 heures** dans la salle J-241-1, au 1^{er} étage de l'ACV.

N.6. Forum INSAG sur le thème « Infrastructure de sûreté nucléaire : comment atteindre un niveau élevé et durable de sûreté nucléaire – perspectives de l'adhésion de cinq nouveaux membres au régime mondial de sûreté nucléaire »

44. Le Forum INSAG prendra la forme d'une table ronde qui sera dirigée par Richard Meserve, président de ce groupe. Les discussions seront centrées sur l'expérience accumulée dans la mise en place des fondations de la sécurité nucléaire dans quatre États Membres et dans un organisme de coordination. Le Forum se tiendra le **lundi 29 septembre 2008 de 15 heures à 17 heures** dans la salle C de l'ACV.

N.7. Réunion d'information pour les OIG et les ONG

45. Une réunion d'information à l'intention des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales présents à la Conférence générale aura lieu le **lundi 29 septembre 2008 à 17 heures**, dans la salle O, au 1^{er} étage de l'ACV.

N.8. Table ronde sur l'essor de l'industrie d'extraction et de production de l'uranium

46. Une réception et une table ronde parrainées par la mission permanente de l'Australie en coopération avec la Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets (NSRW) et la Division du cycle du combustible nucléaire et de la technologie des déchets de l'Agence auront lieu dans la salle O, au 1^{er} étage de l'ACV, le **mardi 30 septembre de 13 heures à 14 h 30**. La table ronde sera consacrée aux incidences en matière de sûreté de l'essor spectaculaire récent de la prospection et de la mise en valeur de l'uranium dans le monde.

47. Après des années de marasme économique, l'industrie de l'uranium mondiale connaît un regain d'activité. Le prix au comptant du concentré d'uranium augmente depuis 2004, et les pénuries prévues d'offre d'uranium sur le marché sont les premiers responsables de cette augmentation. On assiste actuellement à une ruée sur de nouvelles activités : des mines abandonnées d'une période précédente sont en train d'être réexaminées en vue d'une possible réouverture ou du retraitement éventuel de leurs résidus ; la planification en vue de l'exploitation de gisements d'uranium précédemment connus mais non exploités est en cours dans de nombreux pays jusque-là inconnus dans le domaine de la prospection de l'uranium ; et enfin, la prospection de l'uranium s'étend dans le monde avec plus de 400 sociétés qui prétendent aujourd'hui intervenir sur le marché de l'extraction de l'uranium. Toutes ces activités ont des conséquences importantes pour les États Membres. Des questions comme celles du cadre réglementaire approprié, de la radioprotection, et de la mise en œuvre des meilleures pratiques concernant la prospection, l'exploitation, la production et la fermeture des sites revêtent une importance capitale. En outre, les compétences adéquates font défaut à chaque étape du cycle de production de l'uranium, de la prospection à la remise en état des sites en passant par l'extraction et le traitement. Compte tenu de la longue période d'activité réduite dans le secteur de l'extraction de l'uranium, peu de jeunes sont entrés dans cette industrie depuis plus de 20 ans. L'industrie de l'extraction souffre actuellement d'une pénurie de spécialistes (dans les domaines de la radioprotection, de la réglementation, de la géologie, de l'ingénierie des mines) formés et expérimentés.

N.9. Réunion d'information sur la dotation en personnel de l'Agence

48. La Division des ressources humaines organisera une séance d'information sur l'état actuel de la dotation en personnel de la catégorie des administrateurs du Secrétariat et sur la représentation des femmes. Il y aura un exposé suivi d'un débat sur les moyens de renforcer davantage la coopération entre les États Membres et le Secrétariat pour recenser et attirer des candidats qualifiés afin que le Secrétariat dispose, en nombre suffisant, de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de compétence technique, de gestion et d'intégrité. Cette séance d'information aura lieu le **mardi 30 septembre de 13 h 30 à 14 h 30** dans la salle N de l'ACV.

N.10. Réunion d'information sur l'innovation

49. Cette réunion d'information portera sur les activités effectuées au titre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO). Elle couvrira aussi bien les progrès accomplis dans le cadre de ce projet depuis la dernière session ordinaire de la Conférence générale que les activités de la phase 2, et en particulier l'utilisation et l'élaboration de la méthodologie d'INPRO, l'infrastructure et les innovations institutionnelles, les critères communs d'utilisation par les nouveaux pays participants potentiels et les projets en collaboration d'INPRO. Cette réunion, qui présentera aussi des informations sur les tendances dans le domaine des réacteurs nucléaires de faible et moyenne puissance, aura lieu le *mardi 30 septembre à 14 heures* dans la salle L/M, au 1^{er} étage de l'ACV.

N.11. Réunion d'information sur l'infrastructure nucléaire et l'appui pour l'introduction de l'énergie nucléaire, y compris la mise en valeur des ressources humaines

50. La réunion d'information sur l'infrastructure nationale pour l'électronucléaire dans les États Membres qui envisagent l'implantation de centrales nucléaires présentera des informations sur les activités exécutées et proposées de l'AIEA en réponse aux résolutions de la Conférence générale GC(50)/RES/13 (2006), partie B2 « Approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire », GC(50)/RES/13 (2006), partie C « Connaissances nucléaires » et GC(51)/RES/14 (2007), partie B1 « Applications nucléaires énergétiques ». Cette réunion portera sur l'élaboration d'approches destinées à appuyer l'application, par les États Membres, du document « Milestones in the development of a national infrastructure for nuclear power » décrivant les étapes de la mise en place d'une infrastructure nationale pour l'électronucléaire. Elle permettra en outre de présenter des informations sur le Groupe d'appui à l'énergie d'origine nucléaire et se poursuivra avec des exposés sur l'évaluation des besoins en ressources humaines nécessaires pour l'application du document ci-dessus et pour les activités du Groupe d'appui à la formation théorique et pratique au sein de l'Agence. Le rôle de la gestion des connaissances et des activités des programmes INIS et de la Bibliothèque de l'Agence en appui à l'introduction de l'électronucléaire sera aussi décrit. Cette réunion aura lieu le *mercredi 1^{er} octobre à 14 heures* dans la salle N de l'ACV.

N.12. Réunion d'information sur les associations et les centres d'excellence sur les réacteurs de recherche

51. Cette réunion présentera les activités récentes de l'AIEA dans le cadre des programmes du budget ordinaire, des projets de coopération technique et des initiatives visant à promouvoir le renforcement de la coopération régionale et internationale entre les exploitants des réacteurs de recherche pour former des associations et des réseaux, et mettre en œuvre d'autres arrangements en vue d'améliorer l'utilisation et la durabilité des réacteurs de recherche. Un accent particulier sera notamment mis sur les activités effectuées par l'AIEA comme « facilitateur » ou « organisateur » pour promouvoir les arrangements initiaux en Afrique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes. La participation de telles associations à la promotion de la formation théorique et pratique dans le domaine nucléaire, et à l'amélioration de la production et de la disponibilité des radio-isotopes sera aussi discutée. Cette réunion aura lieu le *mercredi 1^{er} octobre à 10 heures* dans la salle O de l'ACV.

N.13. Réunion d'information sur le Réseau international pour le stockage définitif des déchets de faible activité (DISPONET)

52. Cette réunion présentera des informations sur les étapes initiales et les autres activités prévues en ce qui concerne le lancement d'un réseau international pour le stockage définitif des déchets de faible activité destiné à renforcer la coopération entre les organismes intervenant dans le domaine du stockage définitif des déchets de faible ou moyenne activité. Le Réseau DISPONET rassemblera tous les types d'installations de stockage définitif qui acceptent des déchets de très faible ou de faible activité (pour stockage en surface ou sous la surface). Il vise à associer des exploitants expérimentés au partage de l'information, à la spécification des pratiques éprouvées dans la mise en place et l'exploitation d'installations de stockage définitif, et à la diffusion de l'expérience accumulée en vue de l'élaboration de projets à travers des activités de formation coordonnée et des missions d'experts. Un autre objectif de ce réseau est de mettre en place une instance au sein de laquelle des conseils d'experts et des avis techniques pourront être fournis sur le programme de l'Agence. Cette réunion se tiendra le *mercredi 1^{er} octobre à 11 heures* dans la salle O de l'ACV.

N.14. Table ronde sur les refus d'expéditions

53. Une réception et une table ronde sur les « refus d'expéditions » parrainées par la mission permanente du Canada en coopération avec la Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets (NSRW) de l'AIEA auront lieu dans la salle O au 1^{er} étage de l'ACV le *mercredi 1^{er} octobre de 13 heures à 14 h 30*.

54. La table ronde examinera la manière dont les États Membres pourraient coopérer pour résoudre la question des « refus d'expédition », ainsi que les mesures que devrait prendre l'Agence pour faciliter sa résolution et fournir un cadre qui renforcera la durabilité du transport des matières radioactives.

O. Expositions et présentations

55. On trouvera des informations concernant certaines présentations, notamment des présentations faites par des États Membres et sur les programmes d'activités de l'Agence dans le manuel d'information à l'intention des délégations et le journal quotidien de la Conférence générale.

P. Services de technologie de l'information

P.1. Courrier électronique externe et Internet

56. L'adresse électronique publique de la Conférence générale est : GENCONF08@IAEA.ORG. Elle ne pourra servir qu'à recevoir des messages pour les délégués. Les expéditeurs devront indiquer le nom et le pays du destinataire dans l'objet du message pour assurer une bonne distribution des courriels. Les messages envoyés à cette adresse pourront être retirés par les délégués au bureau d'information.

57. Des ordinateurs seront mis à disposition au Coin Internet. Les délégués pourront s'en servir pour accéder à Internet et notamment pour envoyer et recevoir des messages électroniques en utilisant leur adresse individuelle. Les délégués ayant leur propre ordinateur portable équipé d'une connexion sans fil pourront profiter des services d'accès à Internet sans fil.

P.2. Diffusion sur le web

58. Les séances plénières seront diffusées en direct sur Internet et seront accessibles via le site de l'IAEA www.iaea.org.

Q. Informations d'ordre général

59. Pour des raisons pratiques, un manuel d'information à l'intention des délégations en format de poche sera publié. Il donnera des renseignements utiles sur la Conférence, le Secrétariat, les expositions, les installations et les services. Les délégués sont priés de le conserver sur eux pendant la durée de la Conférence.

Q.1. Chambres d'hôtel

60. Il y a en général très peu de chambres disponibles dans les hôtels de Vienne pendant les mois de septembre et d'octobre. Il est donc important de retenir des chambres le plus longtemps possible à l'avance. Il est recommandé aux délégués de faire leurs réservations soit en s'adressant directement aux hôtels, soit par l'intermédiaire de leur mission permanente ou de leur ambassade/consulat à Vienne.

Q.2. Stationnement

61. Des places de stationnement seront disponibles aux niveaux 1 et 2 de l'ACV. Des autocollants rouges seront délivrés pour les voitures officielles avec chauffeur afin de leur permettre d'entrer par l'entrée principale de l'ACV. Pour les autres voitures, les délégués sont priés de prendre en arrivant un ticket de stationnement à l'horodateur de l'ACV, qu'ils échangeront ensuite au Bureau d'inscription contre un permis de stationnement de longue durée gratuit.

Q.3. Économats du CIV

62. Conformément à l'Accord de siège entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et la République d'Autriche, les **chefs** des délégations des États Membres qui participent à la Conférence générale peuvent se faire établir des cartes d'économats pour la durée de la session de la Conférence générale. À cet égard, l'inscription des intéressés se fera les *dimanche 28 et lundi 29 septembre 2008* au Bureau d'inscription de l'ACV.

63. Pour toute question concernant l'établissement de ces cartes, il convient de s'adresser au Service du protocole à l'ACV.

FORUM SCIENTIFIQUE 2008 DE L'AIEA

Le rôle futur de l'AIEA

PROJET DE PROGRAMME

MARDI 30 SEPTEMBRE 2008

10 heures - 10 h 30

Séance d'ouverture :

M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Hon. M. Ruud Lubbers, Président du Forum

Hon. Sam Nunn : orateur invité

10 h 30 - 13 heures

Séance 1 : Énergie nucléaire : le rôle de l'AIEA dans la satisfaction des besoins énergétiques

Thèmes centraux* :

- L'énergie nucléaire et l'AIEA en 2020
- Rôles futurs de l'AIEA à l'appui de la mise en place de l'infrastructure, des capacités et des ressources humaines : perspective d'un nouveau venu potentiel
- Rôles futurs de l'AIEA à l'appui de la technologie et de l'innovation : perspective d'un pays « mûr »
- Rôles futurs de l'AIEA à l'appui de la durabilité de l'énergie nucléaire
- Approches multinationales du cycle du combustible

13 heures - 15 heures Pause

15 heures - 18 heures

Séance 2 : Le rôle de l'AIEA dans la satisfaction des besoins de développement

Thèmes centraux* :

- Comment rendre les technologies nucléaires pour le développement acceptables, accessibles et abordables
- Sécurité alimentaire mondiale : Défis et opportunités pour des partenariats renforcés
- Évaluation et impact de la variabilité des ressources en eau régionales sur la production et le développement de l'énergie
- Mondialisation du cancer et problème de l'amélioration du traitement et des soins anticancéreux

* Les allocutions liminaires seront suivis par des discussions en groupe (l'ordre, le thème peuvent changer).

FORUM SCIENTIFIQUE 2008 DE L'AIEA

Le rôle futur de l'AIEA

MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2008

10 heures - 13 heures

Séance 3 : Sûreté et sécurité nucléaires : la promesse d'un avenir nucléaire

Thèmes centraux* :

- Introduction et aperçu
- Défis de la sûreté et de la sécurité pour l'élaboration de programmes nucléaires
- Élaboration d'une approche normative de la sécurité nucléaire
- Une approche harmonisée de la sûreté et de la sécurité
- Promouvoir le consensus international dans le domaine de la réglementation de la sûreté/sécurité nucléaire
- Vers un régime de sûreté et de sécurité obligatoire

13 heures - 15 heures Pause

15 heures - 18 heures

Séance 4 : Garanties et activités de vérification de l'AIEA : une contribution à la non-prolifération nucléaire

Thèmes centraux* :

- Observations préliminaires : Vision pour 2020
- Défis futurs de la non-prolifération
- La prochaine génération d'initiatives dans le domaine des garanties
- Le désarmement nucléaire et le rôle de vérification de l'AIEA
- Les cycles du combustible nucléaire avancés et les garanties

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à :

Agence internationale de l'énergie atomique

Wagramer Strasse 5, B.P. 100, 1400 Vienne (Autriche)

Téléphone: +43-1-2600-0 ; Télécopie : +43-1-26007

Pour les inscriptions et pour tout renseignement supplémentaire en ligne :

<http://www-pub.iaea.org/MTCD/Meetings/Announcements.asp?ConfID=168>

* Les allocutions liminaires seront suivis par des discussions en groupe (l'ordre, le thème peuvent changer).

CONFÉRENCE GÉNÉRALE :
RÉUNION DE HAUTS RESPONSABLES DE LA RÉGLEMENTATION
Vendredi 3 octobre 2008
Salle du Conseil de l'AIEA (C04)
Programme provisoire

Vendredi 3 octobre	
9 h – 9 h 15	<i>Allocution d'ouverture</i> Séance I : Établissement d'une infrastructure nationale de sûreté des installations nucléaires Présentation du rapport de l'INSAG
9 h 15 – 9 h 45	Présentation du projet de guide de sûreté de l'AIEA
9 h 45 – 10 h	
10 h – 10 h 30	Séance II : Discussions en groupe Discours liminaire
10 h 30 – 11 h	Pause café
11 h – 12 h 30	Discussions en groupe : Les participants examineront les éléments d'une infrastructure nationale de sûreté des installations nucléaires, leur établissement progressif et le calendrier pertinent
12 h 30 – 14 h	Pause déjeuner
14 h – 14 h 20	Séance III : Cinquantenaire des normes de sûreté de l'AIEA : les 50 prochaines années Historique et état actuel des normes de sûreté de l'AIEA Séance IV : Discussions en groupe Les participants examineront les conditions pour l'application des normes de sûreté dans le monde
14 h 20 – 14 h 50	
14 h 50 – 15 h 30	
15 h 30 – 16 h	Pause café
16 h – 17 h	Séance IV : Discussions en groupe (suite)
17 h	Résumé du Président